



# Appel résidence Impulsion Automne 2024



En parallèle aux résidences scientifiques et artistiques, une nouvelle résidence prendra place cette année à l'ISELP. Dénommée *Impulsion*, celle-ci s'adresse à tout·e artiste désireux·se d'impliquer activement un groupe de personnes non-artistes à son processus de création.

Cette résidence annuelle de trois mois permet à un·e artiste d'amorcer ou de poursuivre une recherche dont le processus engage directement des personnes non-initiées à l'art contemporain : une classe, un centre de jour, une maison de quartier, un groupe de citoyen·nes, de MENA, d'apprenant·es FLE, etc... Concrètement, l'élan émane de l'artiste. Il pose un cadre et ses objectifs puis indique une trajectoire, laquelle sera remise en question, déviée, enrichie par le groupe qu'il aura constitué. Sous l'appellation d'*Impulsion*, cette résidence se situe comme une étape motrice dans le processus créatif, sans finalité attendue.

## MODALITÉS

### QUE COMPREND LA RÉSIDENCE ?

L'artiste ou le collectif sélectionné·e par le jury reçoit :

- une bourse de 2500€ (TTC)
- un espace de travail
- un accompagnement, qui peut être défini avec le·la lauréat·e.

Un contrat détaillé est signé en début de résidence entre l'ISELP et le·la lauréat·e.

### QUI PEUT CANDIDATER ?

- Cet appel s'adresse aux créateur·rice·s (ou collectifs) qui intègrent dans leur pratique un dialogue avec des groupes de personnes non-artistes.
- Vous pouvez postuler à tout moment de votre parcours, sans limite d'âge, sans diplôme prérequis.
- Vous devez être domicilié·e à Bruxelles
- Votre pratique appartient au champ des arts plastiques, visuels ou des pratiques performatives.

### QUELLES SONT LES MODALITÉS DE RECRUTEMENT ?

Pour constituer votre dossier, nous vous invitons à répondre aux questions suivantes :

- Que signifie pour vous la recherche-crédation ? Comment se manifeste la rencontre avec le public dans votre projet ?
- Qu'apporte l'aspect collectif à votre façon de travailler ?
- Que peuvent tirer les participant·e·s de cette expérience collective ?
- Quelles sont vos intentions spécifiques à l'égard de la résidence ? Quelle est votre méthodologie de travail ?
- Avez-vous déjà un groupe avec lequel vous avez envie de co-construire ? Dans le cas contraire, comment comptez-vous vous y prendre pour le solliciter ?

**DATE LIMITE D'ENVOI DES  
CANDIDATURES : 30 AVRIL 2024**

### QU'ATTENDEZ-VOUS DE L'ISELP VIS À VIS DE VOTRE PROJET ?

Votre projet sera communiqué sur un support au choix : papier (5 p. max. format A4), fichier audio ou vidéo, portfolio, mind map, etc. La forme est libre, mais nous attirons votre attention sur le fait que chaque membre du jury n'aura que 10 minutes pour prendre connaissance de votre dossier.

### JURY :

Un jury composé des membres de l'équipe de médiation de l'ISELP ainsi que des membres extérieur·e·s issu·e·s du monde de l'art contemporain, pédagogie et/ou artiste.

### PROMOTION :

La promotion du travail de l'artiste est assurée par l'ISELP pendant toute la durée de sa résidence. L'ISELP se réserve le droit de reproduire une ou des image(s) sélectionnée(s) avec le·la résident·e sous quelque forme que ce soit, sur ses réseaux sociaux, dans la presse, dans son matériel promotionnel ou scientifique, dans le but de faire connaître cette recherche-crédation ou la participation de l'artiste au programme de résidence.

### CALENDRIER :

- Date limite d'envoi des candidatures : 30 avril 2024
- Jury : mai 2024
- Annonce du·de la lauréat·e : juin 2024
- Résidence entre septembre et décembre 2024

Votre démarche artistique croise les préoccupations de la résidence IMPULSION ? Nous vous invitons à nous contacter par mail

### CHARGÉES DE LA RÉSIDENCE IMPULSION:

Géraldine Marchal : [g.marchal@iselp.be](mailto:g.marchal@iselp.be)  
Marjorie Bonnet : [m.bonnet@iselp.be](mailto:m.bonnet@iselp.be)



31 bd de Waterloo, 1000 Bruxelles  
[www.iselp.be](http://www.iselp.be)  
[accueil@iselp.be](mailto:accueil@iselp.be) + 32 (0)2 504 80 70  
Du mardi au samedi de 11h à 18h



Avec l'aide de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Commission communautaire française et de la Région de Bruxelles-Capitale.